

REGLEMENT CONCOURS-PHOTOS du FESTIVAL CAMP DE BASE

(5 pages avec le bulletin d'inscription).

1. ORGANISATEUR

Le présent concours-photos est organisé par la Commune d'Aussois, dans le cadre du festival « Camp de base » et de son programme 2024 « *Airs de Montagne* », qui aura lieu à Aussois, du 23 au 26 juillet 2024.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent concours est ouverte à toute personne, quelque soit son âge, à la condition qu'il s'agisse de photos prises personnellement, et non déjà primées et dans la limite de 2 photos par personne.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Le règlement du concours -photos et le bulletin d'inscription sont mis à la disposition des participants, sur le site de l'office du Tourisme Haute Maurienne Vanoise (AUSSOIS).

Pour participer les personnes doivent envoyer leurs photos à l'adresse mail : aussois@hautemaurienne.com accompagné du bulletin d'inscription à compléter et télécharger sur notre site web : <https://www.aussois.com/fete-et-manifestation/concours-photos-airs-de-montagne-aussois/>

Dans tous les cas, le bulletin d'inscription devra être rempli et retourné obligatoirement en ligne, avant le 20 juillet 2024, à 14 heures.

La participation au concours-photos est ouverte à compter du **15 juin 2024 à 14 heures**. Elle se terminera le **20 juillet 2024 à 14 heures** (la date d'envoi des photos étant retenue).

4. TYPES DE PHOTOS

Les photos devront se rapporter à tout animal (oiseaux, papillons, insectes... en vol ou pas) ou objets et engins volants ; Elles pourront être en noir et blanc ou en couleurs, et avoir été prises dans les Alpes. Sont admises au concours, les photos numériques, en format jpeg.

Les corrections chromatiques classiques, de tons, de contraste, de saturation et de niveaux sont autorisées. Les retouches et photomontages sont prohibés. Sont exclus aussi, les encadrements, les dates, les signatures et les mentions en surimpression sur les photos.

Les images prises avec des drones ne sont pas autorisées. Le candidat s'engage à ne pas nuire à l'environnement et à la quiétude de la faune pour la réalisation des photos. **Les photographies non conformes à ces critères ne seront pas admises.**

5. ENVOI DES PHOTOS

Les photographies devront être envoyées, aux dates indiquées ci-dessus, directement en ligne, sur le site de l'office du tourisme Haute Maurienne Vanoise (AUSSOIS) en même temps que le bulletin d'inscription qui devra être rempli.

L'envoi ne doit pas dépasser 20 MO. En même temps que l'envoi de la ou des photos, **le bulletin d'inscription devra être rempli simultanément ;**

Il comportera l'acceptation sans réserve, du présent règlement. Si le candidat est mineur, les parents devront donner leur autorisation, en lieu et place de leur enfant.

Ne seront pas retenues les candidatures, de personnes n'ayant pas retourné ce document. **A la fin du processus du téléchargement, l'auteur recevra une confirmation par courriel. Les images téléchargées ne pourront plus être remplacées.** L'organisateur ne sera pas responsable de la perte éventuelle d'images, pour le cas, où le téléchargement n'aurait pas été fait correctement.

4. CRITERES DE SELECTION DES PHOTOS

Chaque photo ne devra présenter ni signature, ni entourage. Les photos devront nous être envoyées en format jpeg. L'envoi ne doit pas dépasser 8 MO. Le candidat déclare que les photos ont été prises par lui personnellement et qu'elles n'ont pas été retouchées. Cependant, les corrections chromatiques de base, classiques : couleurs, tons, contrastes, de saturation et de niveau sont autorisées. En revanche, les photos-montage sont prohibées et toute image générée par l'IA sera refusée. Un numéro sera attribué à chacune des photographies, sans indication du nom de leur auteur, afin de préserver l'équité.

5. EXPOSITION

Chaque candidat est informé et accepte que les photos seront ensuite exposées dans la salle réservée à cet effet, **durant le festival**, afin qu'elles puissent être appréciées par le public. Les photographies ne feront pas apparaître le nom de leur auteur, elles ne comporteront qu'un numéro.

Chaque personne visitant l'exposition, pourra indiquer quelle est, sa photo préférée et placer son vote dans une urne, avec un seul vote maximum par personne. Ce vote permettra de déterminer le PRIX du PUBLIC. Les photos ne seront pas utilisées à d'autres fins, que celles de l'exposition et du concours.

6. COMPOSITION et FONCTIONNEMENT DU JURY BENEVOLE

Le jury sera composé de 5 personnes choisies pour être des photographes accomplis, professionnels ou non :

Monsieur Jean Luc Viard, photographe professionnel à Modane,

Cathy PILLOT, Emile JOYEUX, Hubert Chiapusso et Jean-Jacques Agustin, photographes, amateurs.

Le jury se réunira entre le 23 et le 25 juillet 2024, pour désigner les gagnants.

La décision du jury sera incontestable et sans appel, quelle qu'elle soit.

7. LES GAGNANTS

Le jury retiendra les 1^{er} et 2^e et 3^e gagnants (candidats de plus de seize ans révolus). **Le 3^e prix sera réservé aux candidats de moins de 16 ans révolus : il s'agit du PRIX JEUNE PUBLIC. La date de naissance du candidat mineur devra bien être précisée dans le bulletin d'inscription, ainsi que l'accord des parents.**

Un 4^e gagnant résultera du vote du public, quel que soit l'âge du candidat : vote issu de l'urne installée dans la salle d'exposition.

Les 4 prix seront :

Le 1^{er} prix : un vol en parapente biplace, pour une valeur de 60^e,

Le 2^e prix : 2 entrées à l'espace bien être de la piscine d'Aussois, pour une valeur de 40^e,

Le 3^e prix (prix du jeune public) : le livre de Gérard Guerrier « Rêves d'Icare », d'une valeur de 37^e,

Le 4^e prix, résultant du vote du public : un panier garni, pour une valeur de 40^e.

La remise des prix s'effectuera le jeudi 25 juillet 2024, lors de la conférence prévue pour cette soirée. A cette occasion, les gagnants acceptent d'être pris en photos notamment pour des articles dans la presse et la promotion du festival. Les photos seront alors accompagnées des noms de leurs auteurs.

8. DROITS ET DONNEES PERSONNELLES

Les photos tirées sur papier pourront être récupérées sur place à la salle d'exposition, rue de l'artisanat (dernier jour du festival) ; elles ne seront pas retournées au participant au concours, à l'initiative de l'organisateur .

Les données personnelles des participants (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail) seront collectées avec le consentement des participants pour les besoins exclusifs du concours-photos, notamment dans le but d'établir l'identité de celui qui concourt et de le prévenir en cas de sélection de sa photographie, puis de lui remettre le lot attribué.

Ces données seront ensuite détruites.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le présent bulletin doit être rempli avant le 20 juillet 2024 à 14 heures, exclusivement, sur le site de l'office du Tourisme Haute Maurienne Vanoise (AUSSOIS) :

Je soussigné(e) (Nom, prénom) -----

Si enfant mineur (également noms et prénoms des parents) :

*SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISE PAR LA COMMUNE D'AUSOIS (73500) dans le cadre de son festival « CAMP DE BASE » 2024.

* PRECISE QUE LES DEUX PHOTOS PEUVENT ETRE NOMMEES AINSI :

1ere photo :

2^e photo :

*DECLARE QUE LES PHOTOS ONT ETE PRISES A (lieu) :

1ere photo :

2^e photo :

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et j'en accepte les termes.

Pour les mineurs :

- Date de naissance du candidat :
- Accord des parents :

Date :

NOM :

PRENOM :

Adresse mail :

Téléphone :

Le retour du bulletin d'inscription complété, vaut signature.